

Communiqué de presse

Vendredi 11 janvier 2013

Le gel des admissions nuit aux patients et à la relève médicale

La réintroduction du gel des admissions ne résout pas les problèmes du système de santé. economiesuisse, l'Association Suisse d'Assurances (ASA) et les Cliniques privées suisses demandent, quant à elles, l'abolition définitive de l'obligation de contracter, soit un renforcement de la concurrence axée sur les prestations en faveur de la qualité et de l'économicité.

Nombreux sont ceux qui craignent que la libre circulation des personnes introduite en 2002 se traduise par une offre pléthorique de médecins des pays concernés dans le domaine des soins ambulatoires. Il a donc été décidé de geler les admissions pendant trois ans. Cette mesure a ensuite été reconduite par trois fois, avant de s'éteindre le 31 décembre 2011. Depuis le 1^{er} janvier 2012, des médecins de tous les États de l'UE peuvent ouvrir un cabinet en Suisse, sans autorisation. Les admissions ont bondi dans certains cantons : c'était le cas à Zurich (+155), à Genève (+117), au Tessin (+85) et à Berne (+55). Le Conseil fédéral souhaite maintenant réintroduire le gel des admissions au 1^{er} avril 2013. La mesure devrait s'appliquer, pour une durée limitée à trois ans, au domaine ambulatoire et, c'est nouveau, relever de la compétence des cantons. Ceux-ci pourraient assortir l'admission à des conditions supplémentaires. Un tel gel des admissions n'est pas une bonne solution et ce pour plusieurs raisons.

Conséquences négatives sur l'offre de soins

L'offre de soins hospitalière serait particulièrement touchée par la restriction des admissions, en fonction des besoins, dans le domaine ambulatoire. Lors d'un traitement, on décide souvent très tard si celui-ci sera stationnaire ou ambulatoire. Si, un traitement doit être réalisé de manière stationnaire parce que le médecin concerné n'est pas habilité à le faire de manière ambulatoire, un nombre croissant d'interventions seront réalisées de manière stationnaire. Cela entraverait le déplacement vers des modèles de soins ambulatoires. À cela s'ajoute que la multiplicité des rôles assumés par les cantons est problématique : ils agissent comme planificateur, propriétaire, source de financement et arbitre en cas de différend sur les tarifs. Et ils devraient également planifier l'offre de médecins dans le domaine ambulatoire ? Cela peut entraîner des distorsions de la concurrence axée sur les prestations dans le domaine hospitalier.

La restriction du nombre d'admissions aggraverait la pénurie de médecins à venir. De jeunes étudiants en médecine sont dissuadés de choisir la profession de médecin ou de se spécialiser. Une génération entière ne peut accéder à la carrière médicale traditionnelle. En lieu et place d'un gel temporaire des admissions, les trois organisations demandent l'introduction durable de la liberté de contracter. L'admission des médecins dans le domaine ambulatoire ne doit pas être pilotée avec un instrument d'économie planifiée, mais sur la base de la qualité et du prix. Contrairement au gel des admissions, la liberté de contracter peut endiguer l'offre pléthorique dans certaines régions, sans exclure la relève et sans conséquences négatives sur l'offre de soins.

Pour toutes questions :

economiesuisse : Cristina Gaggini, directrice romande, +41 78 781 82 39,
cristina.gaggini@economiesuisse.ch

Association Suisse d'Assurances (ASA) : Selma Frasa-Odok, porte-parole, +41 44 208 28 20,
selma.frasa-odok@svv.ch

Cliniques privées suisses : Adrian Dennler, président, +41 79 687 79 97, info@privatehospitals.ch